

Tout à l'heure, vous avez évoqué l'Ecole de Musique et l'École Municipale d'Arts Plastiques. Cela me fait doucement sourire. Le conservatoire est dans un état de délabrement avancé depuis des années, car on leur promet depuis longtemps l'arrivée du centre culturel, sans cesse repoussée. Et aujourd'hui, miraculeusement, dans l'opposition, la main sur le cœur, vous parlez de leurs conditions ainsi que celles de l'École Municipale d'Arts Plastiques, située dans le sous-sol de l'école des Fougères. Nous travaillons déjà avec Mme Ribemont à une solution afin de leur offrir des conditions décentes, car cela fait des années qu'ils sont dans ce sous-sol. On fera peut-être une vidéo, cela fera plaisir à Mme Raoult de voir dans quel état se trouve l'École Municipale d'Arts Plastiques.

Je suis prêt à entendre toutes les remarques, mais il faut rappeler qu'il y a encore quelques semaines, vous étiez à ma place et connaissiez parfaitement la situation. Vous n'avez rien fait. Lorsque vous me donnez des leçons en disant « il y a des subventions à aller chercher », « il faut faire comme cela », je vous le rappelle : 4 375 jours. Vous aviez le temps de le faire. Certes, nous ne pouvons pas tout réaliser immédiatement. Le premier adjoint l'a rappelé, certaines actions prendront du temps. Mais 4 375 jours. Vous avez eu suffisamment de temps pour éviter ce déficit structurel de la collectivité. Ce n'est pas le cas.

Je n'avais pas l'intention d'entrer dans ce débat, mais j'ai l'impression que, que vous soyez à ma place ou dans l'opposition, vous feignez, ou alors vous croyez réellement, ce qui m'inquiète un peu, ne pas comprendre la gravité de la situation. Nous parlons d'une mise sous tutelle. La sous-préfète m'a rencontré avant même que je sois officiellement maire de la ville. Elle m'a dit qu'il y avait urgence. Je vais raconter une anecdote pour le public, pour ceux qui n'étaient pas présents à la réunion du budget mercredi dernier. Le responsable du Carrefour City, situé avenue de la Résistance, est venu me voir en me disant que la mairie lui devait 11 000 euros. Je lui ai demandé comment cela était possible. Il m'a répondu qu'il existait un accord avec la mairie, selon lequel on passait ses courses en disant que c'était pour la ville du Raincy. Il est venu me demander de le payer 11 000 euros, mais je n'ai aucune preuve de cet accord. D'ailleurs, les factures ont augmenté au moment des élections municipales. Je me demande à quoi ont pu servir toutes ces courses, permettez-moi de le dire.

Enfin, vous évoquez le parking du centre culturel. Je vous le rappelle, M. Genestier, ce parking comporte 40 places. En tout, en effet, il y a plus de 200 places au total, et je sais qu'une personne dans le public suit particulièrement ce dossier, mais pour le centre culturel, il s'agit de 40 places. Le premier adjoint l'a rappelé tout à l'heure, la stratégie que vous souhaitiez adopter, c'était de faire une concession, mais le compromis dans cette concession consistait à offrir, dans cette concession, toutes les places aériennes de stationnement de la ville.

Autrement dit, nous céditions les recettes de toutes nos places de stationnement pour construire un parking à quatre millions d'euros, avec 40 places. D'un point de vue budgétaire, c'est insensé. N'importe quel bon gestionnaire vous le dira.

Vous me parlez des parkings, mais je souhaite évoquer le parking de Thiers, à la place de l'ancien collège Corot, où une résidence a été construite et où vous vous étiez engagé à réaliser un parking. Lorsque j'ai rencontré le promoteur, que je ne citerai pas, il m'a indiqué que le projet initial prévoyait un parking de 67 places, mais que, il y a quelques années, M. Genestier lui avait dit que ce n'était pas nécessaire. La réalité est que vous connaissiez la situation budgétaire et que vous n'avez pas voulu assumer cette charge. On n'a pas besoin de parking ? Pourtant, il y a une activité importante au niveau du rond-point avec les commerces, ainsi qu'avec la sous-préfecture. D'ailleurs, les habitants de l'allée de l'église ne cessent de nous signaler qu'ils sont saturés en stationnement. Et on nous affirme qu'il n'y a pas besoin de parking ? On a l'impression de découvrir les choses. M. Genestier, vous n'avez pas la police de l'Assemblée. Oui, il faut arrêter, et nous avons arrêté le 22 mars.

Dernière chose, M. Genestier, vous parlez d'un delta. J'ai entendu l'administration, je ne dirai pas pouffer de rire, mais s'égosiller. Je reprends vos propos mot pour mot : « J'ai laissé un delta pour payer des entreprises. » Dans ce cas, je vais reprendre, en parodiant des propos tenus il y a quelques années : dans ce cas, rends le delta. Car moi, je n'ai pas le delta. Je dois trouver des solutions pour payer des entreprises qui ne sont pas réglées. Il y a deux cas : celui du service qui n'est pas réalisé, et celui du service qui est effectué. Encore une fois, le chauffage était assuré, M. Genestier. Lorsque je constate les

impayés que nous avons, nous avons encore retrouvé une facture d'ENGIE, il y a un jour ou deux, pour un montant qui frôle les 400 000 euros. Cessez donc de me dire que vous avez laissé le delta.

Enfin, je vais répondre à M. Salle avec des propos un peu plus approfondis sur le fond et je vous remercie de votre intervention. Cela me surprend toujours un peu, car l'analyse est bonne, mais je dois dire que le choix politique était tout de même curieux il y a quelques semaines, lorsqu'on fait cette analyse. Mais je ne refais pas le match. Sur le fond, effectivement, cela fait des années que nous alertons collectivement, Pierre-Marie. Sur la baisse de l'autofinancement, nous avons constaté que nous étions proches du mur. Cependant, nous n'avions pas réalisé que ce mur, au lieu de mesurer deux mètres, en faisait cinq. Je partage les propos tenus. Effectivement, le désengagement de l'État joue également un rôle. Cependant, le véritable problème, sur lequel nous n'étions pas d'accord je crois, concerne les impayés. Ces derniers sont très conséquents. Certaines factures remontent à 2019, comme l'a indiqué le premier adjoint. De plus, les prestations extérieures ont coûté une fortune, notamment la communication : 320 000 euros pour un service d'une médiocrité notable. Je ne souhaite pas critiquer l'entreprise, mais la qualité était très faible au regard des investissements réalisés. Je n'en veux pas aux entreprises, car elles ne recevaient pas forcément les bonnes consignes, alors que de nombreuses propositions étaient faites. Nous avons pu démontrer, et je remercie la collègue en face de vous, qu'avec un micro Amazon et un simple téléphone, nous parvenions à bien mieux informer les Raincéens. La ville investissait, comme tu l'as rappelé, Pierre-Marie, c'est vrai, mais pour quel résultat ? Lors du dernier conseil, nous avons constaté que la ville avait investi, il me semble, 49 millions d'euros sur la période 2019-2025. À quoi ont servi ces 49 millions d'euros ? Entre 2019 et 2025, je défie quiconque de me citer des avancées justifiant un tel investissement. Il y a eu un engloutissement, dont nous connaissons malheureusement l'équipement responsable, mais je m'interroge sur la pertinence des investissements.

Enfin, deux points encore, Pierre-Marie. Il est impératif de réfléchir sérieusement aux économies possibles. Du côté de l'E.P.T. Grand Paris Grand Est, je ne suis ni un pro E.P.T., ni un pro Métropole du Grand Paris, mais il faut expliquer au public que lorsque nous déléguons une partie de nos compétences à l'E.P.T., nous devons lui verser une partie de nos ressources pour qu'il puisse gérer ces compétences. Ce mécanisme s'appelle le Fonds de Compensation des Charges Transférées. Pour la ville du Raincy, ce montant s'élève aujourd'hui à 750 000 euros. J'en ai déjà parlé au président, M. Zartosht Bakhtiari, à qui j'ai dit : soit nous faisons baisser ce F.C.C.T., car nous n'y trouvons pas notre compte, soit les 750 000 euros que j'investis à l'E.P.T. pour telle ou telle charge transférée, je souhaite les récupérer à l'euro près.

Si la ville délègue ses compétences, il est normal que chaque euro versé soit récupéré. Si nous pouvons récupérer davantage, je ne refuserai pas un excédent, compte tenu de notre situation. Je suis certain que le président de l'E.P.T. sera sensible à notre situation.

Enfin, concernant la loi S.R.U., il existe effectivement la question de l'amende relative aux logements sociaux. L'amende que nous payons s'élève aujourd'hui à 980 000 euros. Je vous l'ai indiqué pendant la campagne, nous sommes d'ailleurs les seuls à avoir abordé le logement social dans notre programme, en y consacrant une page. Si l'on souhaite être populaire auprès de certains, on peut affirmer qu'il n'y aura pas de logements sociaux au Raincy. Mais ce n'est pas vrai. L'État nous met une pression, en raison de la crise du logement et du fait que Le Raincy est en dessous du seuil des 25 % imposé par la loi. Cependant, quitte à ce qu'il y ait du logement social, la priorité doit être donnée aux Raincéens. Un dispositif existe, appelé contrat de mixité sociale, en lien avec l'État. Je vais réfléchir avec eux, à condition que mes critères soient respectés, et que le nombre de logements construits sur une année, en échange duquel l'amende de la loi S.R.U. pourrait être réduite, soit fixé à un chiffre précis, mais raisonnable. En effet, l'objectif des 25 % est inatteignable compte tenu des capacités foncières de notre ville. Nous en sommes parfaitement conscients. »

M. Pierre-Marie Salle : « C'était pour cela que j'avais proposé de s'attaquer à l'habitat dégradé. »

M. le Maire : « Oui, j'allais y venir, c'est très juste, il y a un parc social dégradé. Avant d'envisager de nouvelles constructions, il convient déjà d'améliorer les conditions d'habitation des personnes en

situation extrêmement précaire. Je constate un acquiescement à mes côtés : Monique est très attentive et engagée sur ces questions. Voilà les réponses que je souhaitais apporter. Je cède maintenant la parole à l'adjoint aux finances pour un autre propos. »

M. Nicolas Cuadrado : « Merci, M. le Maire. Sur les questions abordées, Pierre-Marie, tu évoques la nécessité de désendetter rapidement. Je partage totalement ton analyse : ce désendettement est une priorité absolue. Encore faut-il en avoir la capacité. Je rappelle qu'il existe deux emprunts importants contractés par la précédente majorité, représentant 9 millions d'euros, deux fois 4,5 millions d'euros. L'un d'eux est sur 40 ans. Sur Internet, si vous vous renseignez, vous constaterez qu'il n'existe pas d'emprunts sur 40 ans pour une collectivité, ce n'est pas la pratique habituelle. Le second emprunt est sur 15 ans. Ce sont des durées exceptionnelles, car un équipement tel que le pôle culturel subira des dégradations liées sur une période aussi longue. En termes d'amortissement, cela ne correspond pas à la réalité. La preuve en est, d'ailleurs, le prédécesseur de M. Genestier, Éric Raoult, avait réalisé une superbe rénovation du stade Boulevard du Nord. Aujourd'hui, après douze ans de mandat, aucune rénovation n'a été effectuée, si ce n'est celle des vestiaires. L'état de dégradation du terrain est manifeste. En réalité, l'amortissement ne correspond pas à la réalité de l'emprunt, qui s'étale sur plus de quarante ans. Je suis d'accord pour désendetter rapidement la ville, encore faut-il ne pas avoir contracté des emprunts dépassant plusieurs mandats de maire. C'est ce que je souhaite souligner.

Concernant les dotations de l'État, ce constat est partagé. La Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) n'augmente pas, et ce n'est pas propre au Raincy, c'est une situation générale. Gouverner, c'est prévoir. Il fallait anticiper que cette dotation ne croîtrait pas. Depuis six ans, dans l'opposition, je n'ai cessé d'affirmer qu'à un moment donné, nous serions rattrapés par la patrouille : soit l'État viendrait puiser dans nos caisses, soit il ne nous accorderait plus de fonds. C'est ce qui se produit : nous ne recevons plus un centime. Il faudra donc faire preuve d'imagination, ce que nous allons faire.

La baisse du taux de fiscalité décidée par notre prédécesseur, pour laquelle nous avons voté, a été prise sans connaître la réalité objective des déficits structurels existants. Cette décision électoraliste a fait perdre 800 000 euros à la commune. Elle n'a servi à rien, car elle ne permet pas de gagner ni de réduire les impôts. On pourrait dire que les impôts ne sont pas augmentés, mais à quel prix ? La Chambre régionale des comptes viendrait et appliquerait une hausse de 32 %. Elle a analysé la situation jusqu'en 2021 et a rendu un rapport.

Elle a constaté objectivement que la situation de la ville du Raincy était très préoccupante, tant en termes de procédures que de respect de la commande publique et des marchés publics. Elle l'a dit. Mais que s'est-il passé entre 2021 et 2025 pour remettre en ordre la situation administrative et les processus nécessaires afin d'éviter un déficit structurel ? Absolument rien. La réalité est qu'aucune mesure n'a été prise.

On nous objecte d'avoir avancé le chiffre de 15 millions d'euros d'emprunt dans le cadre de la campagne électorale. C'est moi qui ai avancé ce chiffre, donc je l'assume pleinement, les yeux dans les yeux. C'était ce qui était écrit. En novembre, l'emprunt s'élevait à 13,7 millions d'euros, mais les autorisations de signature d'emprunt dépassaient largement ce montant. Il suffit de consulter le budget primitif 2025 pour constater que j'ai raison. À ces 13,7 millions d'euros, il faut ajouter les 2,9 millions d'euros de déficit. Vous conviendrez que je me suis trompé : nous en sommes à plus de 15 millions d'euros. C'est la réalité.

M. Genestier nous dit qu'il a signé les contrats avec les cabinets de conseil et d'audit. C'est lui qui les a diligentés. Il est vrai que sa signature figure en bas du document. Cependant, il a fallu attendre douze ans pour faire le point, alors que la Chambre régionale des comptes vous avait alertés dès 2021 sur la situation. En réalité, c'est entre 2021 et 2022 qu'il aurait fallu solliciter ces cabinets et rectifier le tir. Ce n'est absolument pas ce que vous avez fait.

Concernant les subventions qui nous sont opposées, il est important que les citoyens le sachent, car cela peut parfois sembler technique. Une subvention est versée dans son intégralité uniquement si le projet financé est achevé. Si le projet n'est pas terminé, vous ne percevez pas l'intégralité de la subvention. Ainsi, la subvention de la Métropole du Grand Paris n'a pas été intégralement perçue à ce jour. Il reste 1,7 million d'euros à percevoir de la Métropole du Grand Paris. Ce n'est pas une somme

négligeable. Or, le projet du centre culturel ne sera pas achevé cette année, donc on ne la touchera pas. Elle n'est donc pas inscrite au budget. L'ancien maire affirme le contraire. Cela signifie que le centre culturel sera terminé cette année ? C'est une information que vous nous apprenez. En tout cas, ce n'est pas ce que disent actuellement les personnes en charge de la gestion de ce projet. Donc on ne touchera pas la subvention de 1,7 million d'euros. Je précise également que les demandes potentielles de subventions qui auraient pu être déposées ne l'ont pas été. Nous nous sommes renseignés. Il est pertinent de solliciter des subventions auprès d'autres partenaires et nous nous y attelons. Nous avons des rendez-vous avec le département et avec la présidente de la région pour financer plusieurs projets. Je précise que cela ne concerne pas uniquement le centre culturel, car d'autres projets sont également prioritaires pour notre ville. Cependant, si votre projet n'est pas terminé, vous ne percevez pas la subvention. Vous pouvez demander une dérogation pour prolonger le délai, mais ce n'est pas ad vitam aeternam. En effet, ces subventions, qui doivent être inscrites au budget de la ville, sont imputées au budget de l'organisme ou de la collectivité qui les verse. Cette dernière ne souhaite pas avoir une ligne budgétaire d'un million ou de quatre millions d'euros qui s'étendrait de 2019 à 2026 ou 2027, durée de construction du centre culturel.

Concernant le parking du centre culturel, la proposition que vous soumettez est intéressante, mais elle n'est pas pertinente. Vous affirmez que pour financer les 2,5 millions d'euros du parking du centre culturel, correspondant à la mise en accessibilité de 40 places actuellement murées et à leur mise aux normes, vous envisagez de mettre en concession ce parking ainsi que l'ensemble des places aériennes de la municipalité. Non content du risque de nous faire perdre notre souveraineté budgétaire, vous souhaitez également nous faire perdre notre souveraineté politique en matière de stationnement dans cette ville. En effet, lorsqu'une concession est conclue, elle est contractuelle. Vous ne pouvez pas accorder de gratuité pour un événement exceptionnel. Si vous décidez d'organiser trois fois la braderie, deux fois un autre événement, vous perdez de l'argent. Les amendes de police ne vous reviennent pas intégralement. Vous percevez uniquement une redevance, et c'est tout. La réalité est que cette stratégie n'est pas judicieuse, M. Genestier. Je vous le dis avec franchise. Nous réfléchissons à d'autres stratégies pour disposer de stationnements dans cette ville, des stationnements cohérents avec les attentes des Raincéens, mais surtout pertinents sur le plan financier.

Je regrette, mais nous ne pouvons pas céder toutes les places à un concessionnaire qui percevra les amendes de police, tandis que nous ne toucherons qu'une simple redevance. Je vous rappelle ce que les concessions d'autoroutes ont donné, M. Genestier. On ne va pas partir sur le bilan des concessions d'autoroutes en France. Chaque Français présent ici connaît ce bilan. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Un dernier propos technique, même si je rappelle que les débats ne doivent normalement pas être itératifs. »

M. Pierre-Marie Salle : « Je souhaite formuler trois remarques visant uniquement à faire progresser le dossier. Il ne s'agit pas de faire une polémique. C'est vrai que le rapport de la Cour des comptes était cinglant, mais sur les problèmes de procédure, non ceux relatifs aux finances ou au fond. En ce qui concerne les emprunts, il convient de rappeler que, pour une collectivité, l'emprunt constitue un moyen de gestion de trésorerie à long terme. Un emprunt sur 40 ans n'est pas nécessairement stupide, car il permet d'avoir des annuités en capital beaucoup plus faibles. De plus, étant donné que les emprunts ont été contractés à une période où les taux n'étaient pas élevés, il me semble que nous pourrions les rembourser dans des conditions avantageuses, sans encourir de lourdes indemnités de remboursement anticipé. Une fois cette phase terminée, nous pourrions peut-être nous poser la question de l'Agora, de l'école de musique, et d'autres projets susceptibles de justifier un nouvel endettement. C'est ce que je souhaitais exprimer. »

M. le Maire : « Merci beaucoup, Pierre-Marie. Je crois qu'il y avait une toute petite réponse. »

M. Nicolas Cuadrado : « Juste techniquement, pour être rigoureux sur les faits, la dette par habitant s'élève aujourd'hui à 902 euros. Pour une commune de notre strate, ce montant est plutôt correct, nous

sommes plutôt sur une moyenne basse. Le problème réside dans le fait que nous ne pouvons pas resolliciter d'emprunt actuellement, car la section de fonctionnement est trop faible. Nous ne pouvons donc pas y parvenir. Mon sujet porte précisément sur cette question. Tu as raison, Pierre-Marie, nous nous poserons la question et on se la pose déjà : lorsque le centre culturel sera terminé, comment on fait avec le patrimoine bâti et non bâti de la commune pour rééquilibrer les finances ? Cette notion est bien présente à notre esprit. Cependant, il faut garder à l'esprit un point important : il s'agit d'une rentrée d'argent exceptionnelle. Il est nécessaire de négocier avec le Trésor public pour rebasculer des fonds de la section d'investissement vers le fonctionnement. Ce n'est pas automatique. J'ai eu l'expérience, dans d'autres collectivités, de déficits importants dans la section de fonctionnement. Il a été proposé, pour régler ce problème, de vendre une partie, voire la totalité, du patrimoine de la collectivité. Ces recettes sont comptabilisées en investissement. Ensuite, il faut négocier avec le Trésor public. Généralement, il accepte, mais ce n'est pas systématique. Nous ne pouvons pas non plus brader le patrimoine. »

M. Pierre-Marie Salle : Intervention inaudible car micro non activé au moment de l'intervention.

M. le Maire : « C'est très intéressant, mais ce n'est pas une conférence du Fonds Monétaire International. Je vous remercie pour ce débat et pour les interventions de chacun.

Je mets au vote le Budget primitif 2026. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup pour l'approbation de ce budget qui, je l'espère, sera le plus sincère possible après 4 375 jours. »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés, 26 pour [Nicolas Rondepierre – maire, Monique Marginier, Nicolas Cuadrado, Patricia Bizouerne, David Pereira, Lydia Tcharlaian, Michel Nagues, Nathalie Ribemont, Régis Lefèvre, Patricia Djossouvi, Julien Bette, Isabelle Nizard, Xavier Juin, Yaël Azoulay, Josué Kwetukala, Paula Lapczuk, Pascal Guengant, Corinne Lorenzi, Didier Belot, Eulalie Haouam, Jean Calcagni, Isabelle Zerad, Gérard Lepont, Claire Gizard, Raphaël Uzan, Amélia Morise-Zambrano,], 6 Contre [Jean-Michel Genestier, Sonia Beaufremez, Montasser Charni (pouvoir à Annie Sonrier), Annie Sonrier, Corinne Raoult], 1 Abstention [Pierre-Marie Salle], **décide :**

Article 1 - Adoption du budget primitif 2026

Le Conseil municipal adopte le budget primitif 2026 - budget principal de la Ville du Raincy, présenté en équilibre réel, en recettes et en dépenses, pour chacune des sections de fonctionnement et d'investissement, tel qu'il figure dans les états budgétaires annexés à la présente délibération ;

Le budget se décompose, pour l'exercice 2026, comme suit :

Section / mouvements	Dépenses	Recettes
Fonctionnement - réels	26 584 597,33 €	27 593 897,33 €
Fonctionnement - d'ordre	1 009 300,00 €	0,00 €
Investissement - réels	7 820 054,00 €	6 810 754,00 €
Investissement - d'ordre	0,00 €	1 009 300,00 €
TOTAL	35 413 951,33 €	35 413 951,33 €

L'emprunt nouveau permettant de financer la section d'investissement est fixé à un montant de 2 178 000 €.

Article 2 - Vote par nature et par chapitre

Le Conseil municipal vote : la section de fonctionnement par nature et par chapitre, en dépenses et en recettes, conformément aux états joints au présent rapport ; la section d'investissement par nature et par chapitre, en dépenses et en recettes, conformément aux mêmes états.

Article 3 - Note de présentation brève et synthétique

Le Conseil municipal prend acte de la note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2026, réalisée en application de l'article L. 2313-1 du CGCT, qui est annexée à la présente délibération et au budget.

Il est précisé que cette note satisfait à l'obligation de joindre au budget primitif une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Article 4 - Autorisations complémentaires

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à procéder, au cours de l'exercice 2026, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections ; autorise M. le Maire à procéder à des opérations de valorisation de la trésorerie et des autres réserves financières de la commune en cas de balance excédentaire ; approuve la possibilité de contracter ou renouveler une ou plusieurs lignes de trésorerie d'un montant maximal de 1 500 000 €, et autorise M. le Maire à signer les contrats et avenants y afférents.

Article 5 - Transmission et publicité

La présente délibération, accompagnée du budget primitif 2026 et de la note de présentation brève et synthétique, sera transmise au représentant de l'État dans le département dans les délais prévus par les articles L. 1612-2 et L. 1612-8 du CGCT et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires.

Ampliation de la présente délibération adressée à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis et Monsieur le Trésorier principal.

VIII – Questions diverses

M. le Maire : « Il n'y avait pas de questions, je crois. Nous allons donc pouvoir clore ce Conseil municipal. Permettez-moi de vous communiquer deux dates importantes, afin que chacun puisse s'inscrire pour les Raincéens. Les dix kilomètres du Raincy, il n'y aura pas que les dix kilomètres, d'autres courses seront proposées, Pierre-Marie, je sens que la marche nordique aura son participant, auront lieu le 31 mai. Je vous invite à y participer, pour celles et ceux qui le pourront. Ce sera un parcours inédit, avec de nombreuses surprises et animations, qui, j'en suis certain, offrira un beau moment d'unité entre les Raincéens. Enfin, la deuxième date concerne la braderie de l'avenue de la Résistance, qu'il convient de distinguer d'une autre braderie ou brocante, selon les appellations. Cette braderie aura lieu le dimanche 7 juin. Je vous remercie.

Ce Conseil municipal est désormais terminé. Nous ne disposons pas encore, et je m'en excuse, de la date du prochain conseil. Il se tiendra en tout état de cause avant le 30 juin. Nous communiquerons la date dans les meilleurs délais, courant juin. Je vous remercie et vous souhaite une bonne soirée. »

Le Raincy, le 27 avril 2026

Le Maire de la ville du Raincy
Nicolas Rondepierre



La secrétaire de séance
Amélia Morise-Zambrano

